



Décédée en 1993, et pas de succession?

Par **websister**, le **24/11/2009** à **14:55**

Bonjour,

Bonjour, voilà ma question :

Ma grand-mère est décédée le 15 octobre 1993. Sa succession n'a pas été faite.

Sachant qu'elle a un fils, qui est lui-même est père de trois enfants (un garçon et deux filles).

Ma grand-mère n'avait qu'un bien immobilier, qu'elle a donnée de son vivant à mon frère et devant notaire.

Comment va se passer sa succession ? Que doit-on faire pour enregistrer sa succession, et que doit-on fournir comme pièce, sachant que depuis le temps, on a plus rien comme papier !

Merci de bien vouloir me renseigner.